

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SESSIONS DES 19 ET 20 MARS 2018 A 18H30 A POIX-DE-PICARDIE**

Le Conseil Communautaire du Sud-Ouest Amiénois s'est réuni en sessions les 19 et 20 mars 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de Poix-de-Picardie, sous la Présidence d'Alain DESFOSSES.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LOUART Usmée, CHELLE-POIRE Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSES Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, FROIDURE James, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, AVET Hubert, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, WATTEZ Aubert, TURLLOT Jean-Marie, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, PERONNE Michèle, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, DEWAELE Marc, de L'EPINE Audouin, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, VILTART Vincent, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, MAGNIER Patrick, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine, BOUTHORS Didier, DESPREAUX Xavier.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), PRUVOT Francis (suppléant de VAN DYCKE Roseline), CASARI Olivier (suppléant de DUMEIGE Yannick), SIMON André (suppléant de BOUDERNEL Gilles).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : MAGNIER Dominique (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à PERONNE Michèle), COSETTE Jean-Paul (pouvoir à CAUX Gaël).

Etaient absents ou excusés : VAUDET Déborah, SOUMILLON Gilles, CORNIQUET Jean-François, BIGNON Jean-Paul, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, LACHEREZ Guy, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, TEN Alexis, MAGNIER Ambre, SINOQUET Céline, MORARD Jérémie, DOINEL Michel, de BEAUFORT Jean, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, QUILLEN Jean-Claude, JANDOS Rodolphe, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, LECLERE Jean-Claude, MATHON Christine, SNAUWAERT Jean-Marie, GANDON Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, DELHOMELLE Béatrice, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, ROSAN Yves.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

ORDRE DU JOUR

1. DIRECTION

- 1.1.Approbation du procès-verbal du 12 février 2018

2. FINANCES / BUDGETS ANNEXES

- 2.1.Budget AQUASOA : compte de gestion du receveur
- 2.2.Budget AQUASOA : compte administratif 2017
- 2.3.Budget AQUASOA : affectation du résultat
- 2.4.Budget AQUASOA : budget primitif 2018
- 2.5.Budget MOBILITE : compte de gestion du receveur
- 2.6.Budget MOBILITE : compte administratif 2017
- 2.7.Budget MOBILITE : affectation du résultat
- 2.8.Budget MOBILITE : budget primitif 2018
- 2.9.Budget SPANC : compte de gestion du receveur
- 2.10. Budget SPANC : compte administratif 2017
- 2.11. Budget SPANC : affectation du résultat
- 2.12. Budget SPANC : budget primitif 2018
- 2.13. Budget REOM : compte de gestion du receveur
- 2.14. Budget REOM : compte administratif 2017
- 2.15. Budget REOM : affectation du résultat
- 2.16. Budget REOM : budget primitif 2018
- 2.17. Budget LOGEMENT : compte de gestion du receveur
- 2.18. Budget LOGEMENT : compte administratif 2017
- 2.19. Budget LOGEMENT : affectation du résultat
- 2.20. Budget LOGEMENT : budget primitif 2018
- 2.21. Budget Service Technique : compte de gestion du receveur
- 2.22. Budget Service Technique : compte administratif 2017
- 2.23. Budget Service Technique : affectation du résultat
- 2.24. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte de gestion du receveur
- 2.25. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte administratif 2017
- 2.26. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat
- 2.27. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : intégration du résultat du budget Service Technique
- 2.28. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : budget primitif 2018 et tarifications
- 2.29. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte de gestion du receveur
- 2.30. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte administratif 2017
- 2.31. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : affectation du résultat
- 2.32. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : budget primitif 2018
- 2.33. Budget MARPA : compte de gestion du receveur
- 2.34. Budget MARPA : compte administratif 2017
- 2.35. Budget MARPA : affectation du résultat
- 2.36. Budget ZAC CROIXRAULT : compte de gestion du receveur
- 2.37. Budget ZAC CROIXRAULT : compte administratif 2017
- 2.38. Budget ZAC CROIXRAULT : affectation du résultat
- 2.39. Budget ZAC CROIXRAULT : budget primitif 2018
- 2.40. Budget ZAC OISEMONT : compte de gestion du receveur
- 2.41. Budget ZAC OISEMONT : compte administratif 2017
- 2.42. Budget ZAC OISEMONT : affectation du résultat
- 2.43. Budget ZAC OISEMONT : budget primitif 2018
- 2.44. Budget Centre Social Beaucamps-le-Vieux : budget primitif 2018

Le Conseil Communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni en session le lundi 19 mars 2018 à 18 h 30 en la Maison des Jeunes de Poix-de-Picardie sous la présidence monsieur DESFOSSES Alain.

Monsieur le Président remercie la commune de Poix-de-Picardie pour son accueil. Il rappelle que la présente séance est enregistrée.

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Alain CALIPPE, commune de FRESNEVILLE, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Monsieur CALIPPE Alain comme secrétaire de séance.

Le Président propose de procéder à un test du système de vote électronique.

Au préalable, le Président indique que le bureau s'est réuni les 5 et 6 mars 2018 pour examiner les budgets et les éléments relatifs à la fiscalité qui ne sont pas encore disponibles.

Compte tenu de ces contraintes, il propose de présenter ce jour le compte administratif, le compte de gestion, les budgets annexes et l'affectation du résultat, puis de présenter demain les résultats de l'exercice 2017 et le budget principal 2018. Monsieur LATOUR n'ayant pu produire le compte de gestion, le compte administratif et le compte de gestion seront examinés lors d'une prochaine séance. Néanmoins, il est procédé à une reprise anticipée du résultat 2017 afin de construire le budget primitif 2018, ce qui signifie que les montants ayant trait à l'affectation de résultat sont provisoires et pourront être rectifiés à l'occasion de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017.

Monsieur LATOUR confirme qu'il a validé de manière provisoire l'affectation du résultat compte tenu des éléments à régulariser.

Le Président indique que, dans le cadre du projet de production légumière, il existe des opportunités financières nécessitant la délibération du Bureau et du Conseil communautaire. Toutefois, le Préfet refuse que des points soient ajoutés à l'ordre du jour en dernière minute.

Le Président indique que le Conseil communautaire se réunira le lundi 26 mars à Poix-de-Picardie (ou à Hornoy-le-Bourg si nécessaire) pour l'examen des points initialement prévus à l'issue du vote du budget. Cette décision a été prise cet après-midi même et contraint les services de la CC2SO à travailler ce soir tard en urgence.

1. DIRECTION

1.1. Approbation du procès-verbal du 12 février 2018

Le Président rappelle que le Préfet a déclaré nulles et non avenues les délibérations prises à l'occasion de la séance du Conseil communautaire du 18 décembre 2017, donc ce procès-verbal ne sera pas soumis à l'approbation du Conseil.

Il propose donc à l'Assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 12 février 2018.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, par 105 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 abstentions, approuve le compte rendu du Conseil communautaire de la CC2SO du 12 février 2018.

2. FINANCES / BUDGETS ANNEXES

Le Président propose que chaque vice-président procède à la présentation du Compte Administratif et du Budget Primitif afférent à son domaine de compétence (éléments dont disposent les délégués), puis il sera procédé au vote.

Le Président quittera la salle au moment des votes des comptes administratifs.

2.1. Budget AQUASOA : compte de gestion du receveur

Le Président explique que considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il propose d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2017.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 106 voix POUR, 1 ABSTENTION (MARSEILLE Frédéric) et 5 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2017.

2.2. Budget AQUASOA : compte administratif 2017

François THIVERNY, vice-président en charge des équipements sportifs, présente en séance le compte administratif 2017 de l'équipement aquatique.

Le Président rappelle que l'exercice 2017 porte sur 8 mois seulement car l'équipement avait ouvert au mois de mai. Il précise que les dépenses de maintenance augmentent fortement en 2018 car en 2017 l'équipement était sous garantie.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg remarque que la consommation de combustible attendue en 2018 est excessivement plus élevée qu'en 2017. Par ailleurs, il demande pourquoi seulement 3 300 euros de frais d'analyses de bâtiment public sont prévus en 2018 alors que 4 500 euros avaient été dépensés sur 8 mois en 2017.

Le Président précise que les 4 500 euros s'expliquent par le fait que le bâtiment était neuf en 2017.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que la dépense de combustible de 2017 correspond aux factures reçues. En 2018, les factures correspondant aux derniers mois de l'année 2017 devront être payées.

Thierry HEBERT, commune d'Aveslès et vice-président, rappelle que le primitif 2017 prévoyait une dépense de 50 000 euros sur 8 mois, ce qui est cohérent avec la somme de 67 000 euros pour 12 mois.

Le Président propose de céder la présidence de séance à Madame Isabelle de WAZIERS avant de passer au vote des comptes administratifs de chaque sous-section. Il soumet cette proposition au vote.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Madame Isabelle de WAZIERS comme présidente de séance lors du vote des comptes administratifs de chaque sous-section.

Monsieur DESFOSSES Alain quitte la salle.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thoix, s'enquiert du nombre de salariés titulaires et non titulaires.

La Présidente répond que, sur les 16 salariés que compte l'équipement, 4 sont titulaires.

En l'absence de questions supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 101 voix POUR, 1 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald), 3 ABSTENTIONS (CASARI Olivier, DUBOS Philippe, NORMAND Lionel) et 6 non-participations au vote.

- Adopte le compte administratif 2017 arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	643 766.16 €
▪ Recettes de fonctionnement	817 907.41 €
▪ Excédent antérieur reporté	0.00 €
▪ Dépenses d'investissement	206 088.01 €
▪ Recettes d'investissement	0.00 €
▪ Solde d'exécution reporté	0.00 €

Monsieur DESFOSSES Alain reprend la présidence de séance.

2.3. Budget AQUASOA : affectation du résultat

Le Président présente l'affectation du résultat.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil communautaire par 101 voix POUR, 1 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald), 1 ABSTENTION (LEDAIN Rose-Marie) et 9 non-participations au vote, DECIDE d'affecter au 1068 la somme de 174 141.25 € pour résorber partiellement le besoin de financement de la section d'investissement, il restera donc un déficit de clôture de la section d'investissement à hauteur de 31 946.76 € comme suit :

	Résultat 2016	CA 2017	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-----	174 141.25	174 141.25			0.00 €
Section d'investissement	-----	-206 088.01	-206 088.01	174 141.25	0	-31 946.76

2.4. Budget AQUASOA : budget primitif 2018

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2018 « AQUASOA » présenté en séance.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 104 voix POUR, 1 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald), 2 ABSTENTIONS (NORMAND Lionel, AUZOU Emmanuel), et 5 non-participations au vote, arrête le budget primitif AQUASOA 2018 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement 879 336.76 €
- Section d'investissement 257 588.01 €

2.5. Budget MOBILITE : compte de gestion du receveur

Le Président explique que considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2017.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 112 voix POUR, 1 ABSTENTION (NORMAND Lionel), adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2017.

2.6. Budget MOBILITE : compte administratif 2017

Marc DEWAELE, vice-président en charge de la mobilité, présente en séance le compte administratif 2017 dudit budget mobilité. Il indique qu'une anomalie au niveau des dépenses d'investissement sera corrigée à l'occasion d'une délibération modificative au mois d'avril probablement, pour l'ajout d'une somme d'environ 110 000 euros environ (pour l'acquisition de deux minibus et d'un « mulet »). Il explique que le « mulet » d'une valeur de 80 000 euros conférera une certaine souplesse au système de transport. Par ailleurs, les deux bus de 63 places d'une valeur totale de 556 000 euros ont été livrés, ils sont tout à fait adaptés à l'usage qu'en fera la CC2SO. L'acquisition des deux minibus permettra de couvrir les secteurs de Oisemont et de Conty.

Au sujet de la plateforme mobilité, il invite chaque délégué qui le souhaite à visiter l'équipement.

L'amortissement des bus diminuera, ce qui permettra de réaliser des marges intéressantes.

Hubert AVET, commune de Lignières-Châtelain, demande pourquoi les dépenses de cartes grises augmentent fortement et pourquoi le nombre de véhicules est plus élevé que le nombre de chauffeurs.

Marc DEWAELE, vice-président en charge de la mobilité, répond que le nombre de véhicules permet plus de souplesse.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que les cartes grises correspondent à l'acquisition des véhicules neufs et du « mulet ».

Le Président précise que la CC2SO recherche des conducteurs de véhicules de tourisme.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, observe que les subventions d'exploitation ont diminué. Elle demande si cette dynamique se poursuivra.

Xavier DESCOUTURES, directeur des services techniques, explique qu'en 2016 une erreur d'affectation des subventions du département avait été commise, ces dernières avaient été inscrites en « tourisme. Il indique que la somme annoncée pour 2018 correspond à la participation effective de la région. Le contrat avec la région court jusqu'au mois de juin 2019 et les subventions seront stables jusqu'à cette date.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande des explications au sujet des primes et gratifications d'un montant de 573 959 euros.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que le libellé n'est pas adapté, mais il correspond bien à des éléments de rémunération des agents contractuels pour la mobilité.

Avant de passer au vote, le Président cède la présidence de séance à Madame de WAZIERS Isabelle.

Monsieur DESFOSSÉS Alain quitte la salle.

En l'absence de questions supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 105 voix POUR, 1 ABSTENTION (NORMAND Lionel) et 5 non-participations au vote, adopte le compte administratif 2017 arrêté comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation	2 930 524.82 €
▪ Recettes d'exploitation	2 931 989.61 €
▪ Excédent antérieur reporté	91 298.61€
▪ Dépenses d'investissement	589 609.81 €
▪ Recettes d'investissement	805 219.80 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	17 069.11 €

Monsieur DESFOSSÉS Alain reprend la présidence de séance.

2.7. Budget MOBILITE : affectation du résultat

Le Président présente l'affectation du résultat.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil communautaire par 110 voix POUR, 1 ABSTENTION (NORMAND Lionel) et 1 non-participation au vote, décide reporter la somme de 92 763.40 € en R 002 de la section de fonctionnement et la somme de 232 679.10 € en R 001 de la section d'investissement du BP 2018 comme suit :

	Résultat 2016	CA 2017	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	91 298.61	1 464.79	92 763.40			92 763.40
Section d'investissement	17 069.11	215 609.99	232 679.10			232 679.10

2.8. Budget MOBILITE : budget primitif 2018

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2018 « MOBILITE » présenté en séance.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 109 voix POUR, 1 ABSTENTION (NORMAND Lionel) et 3 non-participations au vote, arrête le budget primitif MOBILITE 2018 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement 2 373 800.00 €
- Section d'investissement 1 127 000.00 €

2.9. Budget SPANC : compte de gestion du receveur

Le Président explique que considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2017.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 109 voix POUR et 5 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2017.

2.10. Budget SPANC : compte administratif 2017

En l'absence de Dominique MAGNIER, vice-président en charge du SPANC, auquel le Conseil souhaite un prompt rétablissement, Xavier DESCOUTURES présente le compte administratif de 2017 du SPANC. Il explique qu'une provision a été constituée pour effectuer des diagnostics « zéro » pour répondre aux obligations des agences de l'eau. L'étude en cours sera ou non poursuivie en fonction de la décision du Gouvernement relative au transfert de compétences de l'assainissement collectif. Il indique que le budget prévoit 100 réhabilitations d'un coût de 800 euros chacune pour la Communauté de communes.

En 2018, la redevance s'élève à 28 euros par habitation.

Désormais, les recettes d'investissement équilibrent le budget. Les dépenses d'investissements et travaux figurent dorénavant au chapitre 45.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, s'enquiert de la nomenclature totale de ce budget annexe.

Le Président répond que c'est la M49.

Jean-Jacques STOTER demande si l'ensemble des travaux réalisés pour compte de tiers passent en classe 4 et ne coûteront rien à la collectivité.

Xavier DESCOUTURES confirme qu'au chapitre 45 dépenses et recettes doivent obligatoirement être équilibrées. Les recettes (subventions, participations des particuliers et du budget SPANC à hauteur de 10 % des travaux plafonnée à 8 000 euros par installation) apparaissent sous la forme d'une seule ligne, la 45.

Jean-Jacques STOTER s'enquiert du sens des couleurs figurant sur la carte.

Xavier DESCOUTURES répond qu'il s'agit du découpage des territoires attribués aux deux techniciens de la communauté de communes.

Avant de passer au vote, le Président cède la présidence de séance à Madame de WAZIERS Isabelle.

Monsieur DESFOSSÉS Alain quitte la salle.

En l'absence de questions supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 109 voix POUR, 1 voix CONTRE (GOETHALS Eddy), 1 ABSTENTION (PRAT Philippe) et 2 non-participations au vote, adopte le compte administratif 2017 arrêté comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation	280 701.10 €
▪ Recettes d'exploitation	524 739.95 €
▪ Déficit d'exploitation reporté	93 555.31 €
▪ Dépenses d'investissement	40 595.71 €
▪ Recettes d'investissement	175 669.10 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	23 287.58 €

Monsieur DESFOSSÉS Alain reprend la présidence de séance.

2.11. Budget SPANC : affectation du résultat

Le Président présente l'affectation du résultat.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil communautaire par 112 voix POUR et 2 non-participations au vote, décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 150 513.54 € en R.002 et l'excédent pour la section d'investissement de 111 785.81 € en R. 001 du BP 2018 comme suit :

	Résultat 2016	CA 2017	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-93 555.31	244 068.85	150 513.54			150 513.54
Section d'investissement	-23 287.58	135 073.39	111 785.81			111 785.81

2.12. Budget SPANC : budget primitif 2018

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2018 « SPANC » présenté en séance.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 109 voix POUR et 5 non-participations au vote arrête le budget primitif du budget SPANC 2018 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement	545 113.54 €
- Section d'investissement	1 131 785.81 €

2.13. Budget REOM : compte de gestion du receveur

Le Président explique que considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2017.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 112 voix POUR et 2 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2017.

2.14. Budget REOM : compte administratif 2017

Joseph BLEYAERT, vice-président, présente en séance le compte administratif 2017 du budget REOM.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande à combien s'élève le taux d'impayés de Trinoval.

Le Président propose que cette question soit posée demain à M. LATOUR. Il assure que la trésorerie se mobilise fortement pour récupérer les impayés.

Richard DOINEL, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande pourquoi les primes exceptionnelles augmentent.

Joseph BLEYAERT répond qu'il n'est pas écrit « primes » mais « principal ». Il s'agit en fait d'un virement au budget principal.

Le Président explique que le budget a tendance à devenir excédentaire, ce qui explique ce virement.

Avant de passer au vote, le Président cède la présidence de séance à Madame de WAZIERS Isabelle.

Monsieur DESFOSSES Alain quitte la salle.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 111 voix POUR, 1 voix CONTRE (MICHAUX Colette) et 1 non-participation au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	3 689 233.70 €
▪ Recettes de fonctionnement	3 695 208.37 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	47 677.86 €
▪ Dépenses d'investissement	0.00 €
▪ Recettes d'investissement	0.00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	6 134.82 €

Monsieur DESFOSSES Alain reprend la présidence de séance.

2.15. Budget REOM : affectation du résultat

Le Président présente l'affectation du résultat.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 111 voix POUR, 1 ABSTENTION (MICHAUX Colette) et 2 non-participations au vote, décide d'affecter la somme de 53 652.53 € au compte R.002 de la section de fonctionnement et la somme de 6 134.82 € au compte R.001 de la section d'investissement, comme suit :

	Résultat 2016	CA 2017	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	47 677.86	5 974.67	53 652.53			53 652.53
Section d'investissement	6 134.82	0	6 134.82			6 134.82

2.16. Budget REOM : budget primitif 2018

Le Président proposé d'adopter le Budget primitif et de l'autoriser à procéder au virement de l'excédent budgétaire soit 38 652.53 € du budget REOM vers le budget principal.

Le Conseil Communautaire par 112 voix POUR et 2 non-participations au vote, arrête le budget primitif du budget REOM 2018 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement	3 653 652.53 €
- Section d'investissement	6 134.82 €

2.17. Budget LOGEMENT : compte de gestion du receveur

Le Président indique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2017.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 112 voix POUR et 2 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2017.

2.18. Budget LOGEMENT : compte administratif 2017

Sylvain MANACH, vice-président en charge de l'Habitat, présente en séance le compte administratif 2017 du budget Logement.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande à quoi correspondent les achats de terrains nus.

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la « voirie » explique que la Communauté de communes du Contynois avait acheté ces terrains à la commune de Plachy-Buyon moins les subventions.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, demande en quoi consiste le patrimoine immobilier de la CC2SO.

Sylvain MANACH, vice-président en charge de l'Habitat, répond que ce patrimoine est constitué de 8 logements.

Avant de passer au vote, le Président cède la présidence de séance à madame de WAZIERS Isabelle.

Monsieur DESFOSSES Alain quitte la salle.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 110 voix POUR et 3 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	11 227.25 €
▪ Recettes de fonctionnement	17 216.15 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	54 753.43 €
▪ Dépenses d'investissement	83 555.93 €
▪ Recettes d'investissement	21 212.58 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	632.58 €

Monsieur DESFOSSES Alain reprend la présidence de séance.

2.19. Budget LOGEMENT : affectation du résultat

Le Président présente l'affectation du résultat.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 114 voix POUR, décide d'affecter au compte 1068 la somme de 60 742.33 € pour résorber partiellement le besoin de financement de la section d'investissement comme suit :

	Résultat 2016	CA 2017	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	54 753.43	5 988.90	60 742.33			60 742.33
Section d'investissement	-632.58	-62 343.35	-62 975.93	60 742.33		-2 233.60

2.20. Budget LOGEMENT : budget primitif 2018

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2018 « LOGEMENT » présenté en séance.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 113 voix POUR et 1 non-participation au vote, arrête le budget primitif du budget LOGEMENT 2018 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement 53 010.00 €
- Section d'investissement 88 742.33 €

Jean-Jacques STOTTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, demande si la CC2SO commence l'année 2018 avec un déficit d'investissement de 2 233,60 euros.

Le Président répond par l'affirmative.

2.21. Budget Service Technique : compte de gestion du receveur

Le Président indique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2017.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire unanime, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2017.

2.22. Budget Service Technique : compte administratif 2017

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, présente en séance le compte administratif 2017 du budget « Service Technique ».

Avant de passer au vote, le Président cède la présidence de séance à Madame de WAZIERS Isabelle.

Monsieur DESFOSSES Alain quitte la salle.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 107 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, GAMBIER Mariel, DOINEL Richard, FENELON Catherine) et 2 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement 178 97905 €
- Recettes de fonctionnement 194 367.54 €
- Excédent de fonctionnement reporté 26.89 €

▪ Dépenses d'investissement	0.00 €
▪ Recettes d'investissement	14 620.52 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	14 620.52 €

Monsieur DESFOSSES Alain reprend la présidence de séance.

2.23. Budget Service Technique : affectation du résultat

Le Président présente l'affectation du résultat.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 111 voix POUR, décide d'affecter cet excédent de fonctionnement pour la somme de 15 415.38 € en R.002 du budget annexe « Entretien de communes », suite à la clôture du budget annexe « services techniques » comme suit :

	Résultat 2016	CA 2017	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	26.89	15 388.49	15 415.36			15 415.38
Section d'investissement	-14 620.52	14 620.52	0.00			0.00

2.24. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte de gestion du receveur

Le Président indique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2017.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 112 voix POUR et 2 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2017.

2.25. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : compte administratif 2017

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, présente en séance le compte administratif 2017 du budget « Entretien de communes ». Elle explique que ce budget inclut le service technique.

Avant de passer au vote, le Président cède la présidence de séance à Madame de WAZIERS Isabelle.

Monsieur DESFOSSES Alain quitte la salle.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 109 voix POUR, 1 ABSTENTION (HOUAS Jean-Claude) et 3 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	177 095.36 €
▪ Recettes de fonctionnement	177 200.66 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	9 945.45 €
▪ Dépenses d'investissement	0.00 €
▪ Recettes d'investissement	196.00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	497.70 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	632.58 €

Monsieur DESFOSSES Alain reprend la présidence de séance.

2.26. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : affectation du résultat

Le Président présente l'affectation du résultat.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 113 voix POUR et 1 non-participation au vote, décide d'affecter la somme de 10 050.75 € au compte R.002 de la section de fonctionnement et la somme de 693.70 € au compte R.001 de la section d'investissement comme suit :

	Résultat 2016	CA 2017	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	9 945.45	105.30	10 050.75			10 050.75
Section d'investissement	497.70	196.00	693.70			693.70

2.27. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : intégration du résultat du budget Service Technique

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur l'intégration du résultat du budget « SERVICE TECHNIQUE » sur le budget « ENTRETIEN de COMMUNES » ci-dessous :

	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat 2017 Budget Services Techniques	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	10 050.75			15 415.38	25 466.13
Section d'investissement	693.70			0.00	693.70

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 112 voix POUR et 2 non-participations au vote, valide l'intégration de l'affectation de résultat du budget « Services Techniques » sur le budget « Entretien de Communes ».

2.28. Budget ENTRETIEN DE COMMUNES : budget primitif 2018 + tarifications

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2018 « ENTRETIEN de COMMUNES » et de fixer les tarifications des prestations « espaces verts » ainsi qu'il suit sur l'ensemble du territoire de la CC2S0 :

- Particulier -70 ans : 20.50 €
- Particulier +70 ans : 19.50 €
- Prestation aux communes (coût horaire de l'agent + frais de déplacement + coût du matériel) : 25.00 € /heure.
- Agent mis à disposition auprès de la commune : coût horaire de l'agent + frais de gestion 10%

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 104 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, GAMBIER Mariel, VAQUER Florence, NORMAND Lionel, HOUAS Jean-Claude) et 5 non-participations au vote,

- arrête le budget primitif du budget ENTRETIEN de COMMUNES 2018 équilibré à la somme de :
 - Section de fonctionnement 290 136.30 €
 - Section d'investissement 5 300.00€

- fixe la tarification des prestations « espaces verts » ainsi qu'il suit sur l'ensemble du territoire de la CCSOA :
 - Particulier -70 ans : 20.50 €
 - Particulier +70 ans : 19.50 €
 - Prestation aux communes (coût horaire de l'agent + frais de déplacement + coût du matériel) : 25.00 € /heure.
 - Agent mis à disposition auprès de commune : coût horaire de l'agent + frais de gestion 10%

2.29. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte de gestion du receveur

Le Président indique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2017.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 109 voix POUR et 5 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2017.

2.30. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : compte administratif 2017

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des Finances, présente en séance le compte administratif 2017 du budget Secrétariat de mairie.

Avant de passer au vote, le Président cède la présidence de séance à madame de WAZIERS Isabelle.

Monsieur DESFOSSES Alain quitte la salle.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 109 voix POUR et 4 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	114 825.70 €
▪ Recettes de fonctionnement	114 516.70 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	16 204.58 €
▪ Dépenses d'investissement	0.00 €
▪ Recettes d'investissement	309.00 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	368.00 €

Monsieur DESFOSSES Alain reprend la présidence de séance.

2.31. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : affectation du résultat

Le Président présente l'affectation du résultat.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 113 voix POUR et 1 non-participation au vote, décide d'affecter la somme de 59 € au compte 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde soit 15 836.58 € en R.002 de la section de fonctionnement comme suit :

	Résultat 2016	CA 2017	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	16 204.58	-309.00	15 895.58			15 836.58

Section d'investissement	-368.00	309.00	-59.00	59.00		0.00
--------------------------	---------	--------	--------	-------	--	------

2.32. Budget SECRETARIAT DE MAIRIE : budget primitif 2018

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2018 « SECRETARIAT de MAIRIE » qui vous sera présenté en séance.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 111 voix POUR et 3 non-participations au vote, arrête le budget primitif du budget SECRETARIAT MAIRIE 2018 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement	130 209.00 €
- Section d'investissement	368.00 €

2.33. Budget MARPA : compte de gestion du receveur

Le Président indique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2017.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 111 voix POUR et 3 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2017.

2.34. Budget MARPA : compte administratif 2017

Marc DEWAELE, vice-président en charge du « Bien Vieillir », présente en séance les éléments du budget MARPA.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si le budget reviendra à l'équilibre prochainement.

Marc DEWAELE confirme que cela se compense et indique que l'excédent reporté est de 47 101 euros. Il estime que la Communauté de communes devrait réfléchir à investir dans les EHPAD.

Le Président ajoute que la MARPA de Quevauvillers nécessitait une rénovation.

Marc DEWAELE explique que les personnes passent moins de temps qu'auparavant dans les EHPAD et plus de temps dans leur logement, ce qui justifierait une évolution du système.

Le Président ajoute que, dans ce contexte, la MARPA a toute son utilité.

Avant de passer au vote, le Président cède la présidence de séance à madame de WAZIERS Isabelle.

Monsieur DESFOSSÉS Alain quitte la salle.

En l'absence de questions supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 108 voix POUR, 1 ABSTENTION (MARGRY Jean-Pierre) et 4 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	296 527.58 €
▪ Recettes de fonctionnement	327 823.54 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	51 619.05 €
▪ Dépenses d'investissement	52 181.63 €
▪ Recettes d'investissement	20 884.67 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	4 516.82 €

Monsieur DESFOSSÉS Alain reprend la présidence de séance.

2.35. Budget MARPA : affectation du résultat

Le Président présente l'affectation du résultat ci-dessous :

	Résultat 2016	CA 2017	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	51 619.05	31 295.96	82 915.01			47 101.23
Section d'investissement	-4 516.82	-31 296.96	-35 813.78	35 813.78		0.00

Il propose d'affecter la somme de 35 813.78 € au compte 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et reporter le solde, soit 47 101.23 € au R.002 de la section de fonctionnement.

Colette MICHAUX, commune de LIOMER, demande pourquoi une subvention d'équilibre est nécessaire alors que le suréquilibre est supérieur 47 000 euros.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que le résultat de clôture du compte administratif 2017 affiche 31 295,96 euros en section fonctionnement et que le besoin de financement en section investissement s'élève 31 296,96 euros, ce qui génère un besoin de financement global de 1 euro, donc une subvention de la Communauté de communes est nécessaire, générant un résultat de clôture positif.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 110 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (DESPREAUX Xavier, MAGRY Jean-Pierre, LEDAIN Rose-Marie) et 1 non-participation au vote, décide d'affecter la somme de 35 813.78 € au compte 1068 pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement et reporter le solde, soit 47 101.23 € au R.002 de la section de fonctionnement.

2.36. Budget ZAC CROIXRAULT : compte de gestion du receveur

Le Président indique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2017.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 99 voix POUR, 11 ABSTENTIONS (DUTITRE Philippe, SIMON André, DUBOS Philippe, DOMART Alain, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier, AVET Hubert, LEDAIN Rose-Marie, VILTART Vincent, MORAIN Bernard) et 4 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2017.

2.37. Budget ZAC CROIXRAULT : compte administratif 2017

Le Président présente en séance les éléments du budget ZAC Croixrault.

Il indique que la vente des terrains de la zone génère 2,126 millions d'euros qui permettent d'équilibrer le budget.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, remarque que le coût des fouilles est scandaleusement élevé et il demande au président de la CC2SO d'envoyer au président de la République un courrier expliquant que la conjoncture est difficile, que les sommes exigées pour les fouilles sont trop élevées et que l'implantation d'entreprises sur le territoire est une chance pour ce dernier. Sur ce sujet, il propose que, si cela s'avérait nécessaire, les maires manifestent.

Le Président ajoute qu'il faut également s'adresser aux députés et aux sénateurs qui sont chargés du vote des lois.

Avant de passer au vote, le Président cède la présidence de séance à Madame de WAZIERS Isabelle.

Monsieur DESFOSSES Alain quitte la salle.

En l'absence de questions supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 100 voix POUR, 2 voix CONTRE (LEDAIN Rose-Marie, LECLERCQ Geneviève), 8 ABSTENTIONS (DUTITRE Philippe, SIMON André, DOMART Alain, GAMBIER Mariel, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier et MORAIN Bernard) et 3 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	459 754.37 €
▪ Recettes de fonctionnement	70 779.64 €
▪ Déficit de fonctionnement reporté	1 367 724.31 €
▪ Dépenses d'investissement	131 825.19 €
▪ Recettes d'investissement	0.00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	2 408 000.00 €

Monsieur DESFOSSES Alain reprend la présidence de séance.

2.38. Budget ZAC CROIXRAULT : affectation du résultat

Le Président indique que le compte administratif 2017 présente les résultats suivants :

	Résultat 2016	CA 2017	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-1 367 724.31	-388 974.73	-1 756 699.04			-1 756 699.04
Section d'investissement	2 408 000.00	-131 825.19	2 276 174.81		-259 466.48	2 016 708.33

Il propose de reporter le déficit de fonctionnement en D.002 pour la somme de 1 756 699.04 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 2 276 174.81 € en R.001 du BP 2018.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 101 voix POUR, 13 ABSTENTIONS (DUTITRE Philippe, SIMON André, DUBOS Philippe, DOMART Alain, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier, AVET Hubert, LEDAIN Rose-Marie, LECLERCQ Geneviève, VILTART Vincent, CALIPPE Sylviane, MORAIN Bernard), décide de reporter le déficit de fonctionnement en D.002 pour la somme de 1 756 699.04 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 2 276 174.81 € en R.001 du BP 2018.

2.39. Budget ZAC CROIXRAULT : budget primitif 2018

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2018 « ZAC CROIXRAULT » présenté en séance.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 95 voix POUR, 1 voix CONTRE (AVET Hubert), 15 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, DUTITRE Philippe, CASARI Olivier, SIMON André, DUBOS Philippe, DOMART Alain, GAMBIER Mariel, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, VILTART Vincent, CALIPPE Sylviane, MORAIN Bernard), et 3 non-participations au vote, arrête le budget primitif du budget ZAC CROIXRAULT 2018 équilibré à la somme de :

-	Section de fonctionnement	2 779 165.52 €
---	---------------------------------	----------------

- Section d'investissement 2 276 174.81 €

2.40. Budget ZAC OISEMONT : compte de gestion du receveur

Le Président indique que, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et du compte de gestion du receveur, il est proposé d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'année 2017.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 108 voix POUR et 6 non-participations au vote, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'année 2017.

2.41. Budget ZAC OISEMONT : compte administratif 2017

Le Président présente en séance les éléments du budget ZAC Oisemont.

Avant de passer au vote, le Président cède la présidence de séance à madame de WAZIERS Isabelle.

Monsieur DESFOSSES Alain quitte la salle.

En l'absence de questions supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 107 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (CASARI Olivier et LECLERCQ Geneviève) et 4 non-participations au vote, adopte le compte administratif pour l'année 2017 comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	480.00 €
▪ Recettes de fonctionnement	0.00 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté	91 001.71 €
▪ Dépenses d'investissement	0.00 €
▪ Recettes d'investissement	0.00 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement	31 020.33 €

Monsieur DESFOSSES Alain reprend la présidence de séance.

2.42. Budget ZAC OISEMONT : affectation du résultat

Le Président présente l'affectation du résultat.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 109 voix POUR, 1 voix CONTRE (DUTITRE Philippe) et 4 non-participations au vote, décide de reporter l'excédent de fonctionnement en R.002 pour la somme de 90 521.71 € et de reporter l'excédent d'investissement pour 31 020.33 € en R.001 du BP 2018 comme suit :

	Résultat 2016	CA 2017	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	91 001.71	-480.00	90 521.71			90 521.71
Section d'investissement	31 020.33	0.00	31 020.33			31 020.33

2.43. Budget ZAC OISEMONT : budget primitif 2018

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2018 « ZAC OISEMONT » présenté en séance.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 107 voix POUR, 1 ABSTENTION (DUTITRE Philippe) et 6 non-participations au vote, arrête le budget primitif du budget ZAC OISEMONT 2018 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement	144 521.71 €
- Section d'investissement	65 000.00 €

2.44. Budget Centre Social Beaucamps-le-Vieux : budget primitif 2018

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, présente en séance le budget primitif 2018 « Centre Social de Beaucamps-le-Vieux ». Il explique que la prise de la compétence du centre social de Beaucamps-le-Vieux interviendra au 1er avril 2018. Le projet de budget primitif présenté en séance a été élaboré à partir des éléments fournis par la CAF qui en assure la gestion jusqu'à cette date.

Il précise que la CC2SO n'a pas besoin de dépenses en section de fonctionnement, mais que, afin d'assurer l'équilibre budgétaire global, une dépense de 70 000 euros a été provisionnée.

Il rappelle que le remboursement du prix d'acquisition de l'immeuble de 180 000 euros (plus les frais) sera étalé sur 10 années, sans intérêt, soit une charge annuelle de 18 000 euros.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, fait part de son inquiétude à l'égard du coût élevé (près de 300 000 euros) de cette opération.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que la participation de la CAF s'applique à la prestation de service qui tient compte de la fréquentation des enfants et qui s'élève à 78 000 euros. La subvention de la CAF est totalement acquise pendant 15 ans, elle diminuera d'un quinzième par an.

Le Président ajoute que la CC2SO compte étendre le rayonnement du centre social à l'ensemble du territoire.

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2018 « Centre Social de Beaucamps-le-Vieux » qui a été présenté en séance.

En l'absence de questions supplémentaires, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 94 voix POUR, 2 voix CONTRE (GUILBERT Jackie, GOETHALS Eddy) et 13 ABSTENTIONS (LENEL Marcel, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, BOHIN Pascal, MOYENS Jean-Pierre, GAMBIER Mariel, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France et HESSE Hervé) et 5 non-participations au vote :

- Crée le budget primitif 2018 Centre Social Communautaire de BEAUCAMPS-LE-VIEUX,
- Arrête le budget primitif du budget CENTRE SOCIAL Communautaire 2018 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement	290 400.00€
- Section d'investissement	70 000.00 €

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, indique qu'il a rapporté du Congrès des maires de France des calendriers et des blocs-notes en forme de sous-mains, des articles offerts par l'association des maires de France du département de la Somme. Il invite cordialement les délégués à se servir dans ce stock.

*La séance est suspendue jusqu'au mardi 20 mars 2018 à 18h30
En la salle des Fêtes de Poix-de-Picardie*

Session du 20 avril 2018

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, LOUART Usmée, CHELLE-POIRE Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, FROIDURE James, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, AVET Hubert, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, WATTEZ Aubert, TURLOT Jean-Marie, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, PERONNE Michèle, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, de L'ÉPINE Audouin, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, CAUX Gaël, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, LEROY Loïc, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), PETIT Gérard (suppléant de de PALMAERT Yolaine), DAMONNEVILLE Joël (suppléant de DE SAINT GERMAIN Lyliane), BAILLET Arnaud (suppléante de VAQUER Florence), FERTEL Jean-Jacques (suppléant de BOSREDON Philippe), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), LEFEBVRE Jacques (suppléant de DENEUX Gérard), DUFOUR Lionel (suppléant de HOUAS Jean-Claude), DUPUY Gilles (suppléant de MAGNIER Patrick).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : STOTER Jean-Jacques (pouvoir à DESFOSSÉS Alain), RICOUART Jean-Pierre (pouvoir à BLAMPOIX Christophe), COSETTE Jean-Paul (pouvoir à CAUX Gaël), MAGNIER Dominique (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), LABESSE Jean-Marc (pouvoir à NOUGEIN Laurence), PORTOIS Nicolas (pouvoir à PERONNE Michèle).

Étaient absents ou excusés : VAUDET Déborah, SOUMILLON Gilles, CORNIQUET Jean-François, BIGNON Jean-Paul, BOULENGER Annie, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, LACHEREZ Guy, BOUDERNEL Gilles, BEAUCOURT Roger, TEN Alexis, GUILBERT Joël, MAGNIER Ambre, SINOQUET Céline, MORARD Jérémie, DOINEL Michel, de BEAUFORT Jean, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, QUILLEN Jean-Claude, JANDOS Rodolphe, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, LECLERE Jean-Claude, MATHON Christine, SNAUWAERT Jean-Marie, BAUDEN Jean-Philippe, DESMAREST Gérard, DELHOMELLE Béatrice, DANCOURT David, MARIAGE Bruno, ROSAN Yves.

Secrétaire de séance : CALIPPE Alain.

Le Président remercie la commune de Poix-de-Picardie pour son accueil. Il rappelle que la séance est enregistrée.

Il propose de procéder à un test du système de vote électronique.

1. FISCALITE

Le Président indique qu'au moment où a été rédigée la présente note de synthèse il n'était toujours pas en possession des éléments de fiscalité. D'un point de vue budgétaire, les crédits inscrits au titre de 2018 correspondent au produit fiscal 2017. Un avenant sera voté le moment venu lorsque tous les éléments nécessaires auront été réunis.

2. FINANCES / BUDGET

Le Président indique qu'en vertu du décret n° 2015-761 du 24/06/2015, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et hommes doit être présenté pour les EPCI de plus de 20 000 habitants avant le vote du budget. Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire. Madame VAN OOTEGHEM et Monsieur ZACHAREWICZ ont suivi ce 15 mars une formation ayant trait à l'établissement de ce rapport. Celui-ci n'a plus été établi pour ce jour. Il est donc proposé que ledit rapport soit présenté au moment du vote des taux.

En l'absence de remarque ou de question, le Président rappelle les modalités de présentation du budget : chaque vice-président procèdera à la présentation du budget afférent à son ou ses services. Il présentera simultanément les résultats provisoires du « compte administratif » ainsi que les prévisions budgétaires au titre du BP 2018. Le compte de gestion du receveur n'ayant pu être fourni, le compte administratif du budget principal ne pourra pas être adopté ce soir. Il sera soumis à l'approbation du Conseil lors d'une prochaine séance.

2.1. Budget principal : compte administratif 2017

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

- **Marc DEWAELE, vice-président en charge du « Bien Vieillir » et de la mobilité, présente les éléments relatifs au SAD.**

Il indique qu'en vertu d'un changement de convention avec le département, le système sera simplifié, la Communauté de communes enverra dans le mois les 10 000 heures effectuées que le département paiera quelques semaines plus tard. Le budget réel risque d'être compris entre 3,8 et 4 millions d'euros.

Au niveau du portage de repas, il est proposé au Conseil de se prononcer et de fixer les tarifications du « portage repas » ainsi qu'il suit :

Prix vente ex-CCSOA : 7.00 € (ancien tarif 6.90 €)

Prix vente ex-CCRO : 8.00 € (ancien tarif 8.00 €)

Prix vente Conty : 7.00 € (tarification Croix-Rouge 8.50 € après déduction de la participation d'1 € de la Communauté de Communes).

Marc DEWAELE indique que le prix de 7 € permettra d'augmenter le nombre de repas servis. Ce service fonctionne de façon satisfaisante.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande pourquoi ce service emploie peu de titulaires.

Marc DEWAELE répond qu'une personne peut être titularisée après 6 ans passés en CDD, sauf à réussir un concours de la fonction publique.

Concernant la téléassistance, Marc DEWAELE explique que ce système donne satisfaction. Il invite les délégués à inciter les personnes qui en auraient besoin à s'équiper de ce système. Il rappelle que les tarifs sont les suivants : gratuit, 4 euros ou 8 euros environ par mois. Le département fournit une aide de 1,5 euro par mois et par boîtier.

Concernant le SAVD, Marc DEWAELE explique que l'emploi de jeunes en service civique permet de créer des vocations et rend service à la collectivité avec la contribution à l'opération de distribution de tablettes numériques. Il serait souhaitable que la Semaine bleue devienne à terme l'Année bleue.

Les complémentarités avec le centre social de Beaucamps-le-Vieux seront bénéfiques.

Le Président ajoute que les jeunes en service civique ont beaucoup apprécié leur travail à la CC2SO.

Marc DEWAELE explique que dans la perspective de la société inclusive souhaitée par l'État, il est nécessaire que la Communauté de commune réfléchisse à l'inclusion dans ses services de personnes souffrant de handicap.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, rappelle que les actions d'insertion existent déjà à travers l'ESAT et d'autres chantiers.

- **Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la Voirie, présente les éléments budgétaires liés à la voirie.**

Il indique que la commission d'appel d'offre se réunira le 28 mars 2018 et définira les priorités, en espérant que tous les projets soient retenus.

Concernant l'érosion, Dominique MAGNIER, vice-président en charge du SPANC, présente les éléments budgétaires liés à l'érosion.

- **Le Président présente les éléments budgétaires liés au développement économique.**

Il indique que la Fête de la chaise sera élargie aux arts de la table et nécessitera la location d'un chapiteau de 800 m² pour 13 000 euros.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande si tous les emplacements du chapiteau seront occupés.

Le Président répond que si un chapiteau de 400 m² s'avérerait suffisant, c'est cette solution qui serait retenue. Il explique que l'achat d'un chapiteau de grande surface est trop coûteux pour le moment.

- **Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, présente les éléments budgétaires liés à l'aménagement de l'espace.**

Le Président précise que la communauté de communes compte seulement 4 cadres A et 1 seul cadre B, ce qui est très peu par rapport à d'autres collectivités et eu égard au nombre de compétences exercées par la CC2SO.

- **Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, présente le bilan de l'activité tourisme en 2017 et les éléments budgétaires liés au tourisme.**

Guy DUFOUR, commune de Fontaine-le-Sec, s'enquiert des aménagements réalisés entre Oisemont et Rambures.

Le Président indique que les travaux n'ont pas été effectués, mais la dette a été honorée.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande si la CC2SO sera chargée de l'entretien de l'intégralité de la voie verte.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que la CC2SO assurera son entretien mais le syndicat mixte d'aménagement de la voie verte lui remboursera le coût des travaux réalisés.

François ROUILLARD, explique que, pour cette voie verte reliant Longpré-les-Corps-Saints à Oisemont le syndicat a décidé de passer par l'intermédiaire de la CC2SO pour l'entretien. Les agents y interviennent et le Syndicat rétribue la Communauté de communes en fonction des travaux réalisés.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, s'étonne que le trésorier accepte de régler des travaux avant termes. Il s'inquiète de la généralisation de ce type de pratique.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, confirme que cette opération n'était pas très orthodoxe sur le plan de la déontologie, mais il explique qu'à défaut la subvention aurait été perdue et les travaux n'auraient pas pu être réalisés. L'ordre de service a été délivré dans les temps, mais les conditions

météorologiques ont empêché la réalisation des travaux. De surcroît la Région a refusé de reporter l'opération au-delà du 31 décembre 2017.

Le Président rappelle que cette question avait été évoquée lors de la séance du Conseil communautaire du mois de décembre et que le mois de décembre avait été particulièrement pluvieux. Il ajoute que ce point a été évoqué en réunion des vice-présidents.

Romuald TRABOUILLET revendique son droit à relever cette pratique et espère qu'elle ne se développera pas.

- **Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande pourquoi la provision pour le personnel non titulaire progresse et si elle sera dépensée.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique qu'à la ligne 64 111 une dépense de 100 000 euros avait été prévue alors que le réalisé s'est élevé à 136 000 euros ; ce compte contient de la rémunération de personnel non titulaire.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, observe que plus aucune subvention n'est attribuée aux associations alors que certaines œuvrent pour la culture.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, répond que ce sujet relève d'un autre budget et qu'il est examiné actuellement.

Jacques LEFEBVRE, commune de Meigneux, estime qu'un déficit de 100 000 euros pour un festival est excessif. Il demande que des recettes soient recherchées. Il estime qu'une telle somme pourrait avoir un autre usage au sein de la CC2SO.

Rose-France DELAIRE répond qu'elle ne considère pas cette somme comme un déficit. Elle ajoute que les autres budgets présentés ne sont pas tous équilibrés. L'apport de la culture n'est pas quantifiable, mais il est réel, notamment pour le développement économique. Par exemple, les commerçants de Poix-de-Picardie en bénéficient.

Le Président observe que le déficit de la culture était de 65 000 euros en 2016. Il explique que l'équilibre budgétaire d'un festival nécessite une certaine notoriété, or cet événement est encore récent.

Jean-Marie TURLLOT, commune de Montagne-Fayel, explique que toute action sociale engendre un déficit financier. Il estime que la tenue de ce festival sera très positive pour la convivialité et l'entente des trois anciennes communautés de communes.

- **Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Aucune observation

- **Sylvain MANACH, vice-président en charge de l'habitat, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Jean-Marie TURLLOT, commune de Montagne-Fayel, explique que sa commune compte de nombreuses maisons à réhabiliter. Il demande si l'instruction des dossiers peut commencer.

Sylvain MANACH, vice-président en charge de l'habitat, répond par l'affirmative. L'accord avec Citémétrie a été reconduit pour 1 an ; l'entreprise a une permanence à Poix-de-Picardie. Pour le secteur de Oisemont, l'accord sera prolongé avec Page9.

Jean-Marie TURLLOT annonce que la population de sa commune augmentera de 10 % cette année.

- **François ROUILLARD, vice-président en charge de la communication, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Il propose de lancer en 2018 une réflexion sur l'aide aux associations réalisant des projets d'intérêt communautaire, car elles participent au rayonnement de l'image de la Communauté de communes, font vivre les villages et constituent un relai du Syndicat vers l'ensemble de la population. Il souligne l'importance de rapprocher la population de l'action de la Communauté de communes.

- **James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande combien d'enfants sont accueillis par Roul'doudou sur une année.

Le Président répond que Roul'doudou peut accueillir au maximum 12 enfants. Ce service permet de déceler les besoins des communes. Par exemple, le service a été interrompu à Molliens et a été déplacé à Senarpont. En revanche, le service est complet à Quevauvillers.

- **Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, demande pourquoi certaines communes participent aux frais de cantine.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, explique que certaines communes ont décidé de verser par exemple 1 euro à la CC2SO à la place des familles.

Romuald TRABOUILLET observe que les enfants de ces communes paieront moins cher que dans d'autres communes, en dépit de l'objectif d'uniformisation des tarifs sur le territoire et du transfert de la compétence scolaire.

Jannick LEFEUVRE confirme que certaines communes font des choix différents des autres. Ces sommes sont versées au titre de la compétence sociale des communes.

Romuald TRABOUILLET estime que du point de vue des familles l'action de la Communauté de communes s'en trouve brouillée.

Jannick LEFEUVRE objecte que c'est très clair pour les familles.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, explique que le film proposé aux enfants au moment du Noël des maternelles n'était pas adapté à leur âge. De plus, la prestation a été organisée de façon précipitée et le lien avec Noël n'était pas clair. Il estime que des représentants des communes concernées devraient être invités lors de ces événements qui entretiennent le lien avec les enfants.

Jannick LEFEUVRE confirme que cette prestation a été organisée de façon précipitée pour diverses raisons (calendrier, manque de civisme de certains, etc.) ; les leçons en seront tirées. Il confirme que des élus pourraient être invités à ces événements.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thoix, demande qui assure le transport piscine dont la dépense est évaluée à 73 000 euros.

Jannick LEFEUVRE répond que c'est assuré par le service mobilité de la Communauté de communes. Il précise que les 73 000 euros concernent également le transport vers les spectacles, le cinéma, la chorale et les collèges.

- **Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**
- Aucune observation
- **François THIVERNY, vice-président en charge des équipements sportifs, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**
- Aucune observation

- **Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, présente les éléments budgétaires afférents à son domaine de compétence.**
Aucune observation

- **Mathilde MORARD, responsable du service comptabilité, présente les éléments budgétaires afférents aux maisons de santé pluri professionnelles et au PMS (pôle médicosocial) d'Hornoy-le-Bourg.**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que le budget présenté résulte du travail que les vice-présidents ont effectué en commission avec l'aide précieuse des services de la Communauté de communes.

Elle présente en séance la synthèse du budget annexée au présent procès-verbal.

Pour le financement des nouveaux services d'accueil des enfants les mercredis et dans les centres aérés, différentes solutions existent : augmenter la fiscalité, demander aux communes de supporter le coût ou encore supprimer ces services.

La solution privilégiée par le bureau et la commission des finances consisterait à recourir au FPIC (fonds de péréquation intercommunal) dont 55 % sont versés à la communauté de communes et 45 % aux communes, soit respectivement 568 601 euros et 519 000 euros versés respectivement en 2017.

Une délibération de principe soumise au vote du Conseil ce soir prévoit que, pour l'année 2018, les communes reversent 30 % de leur recette à la Communauté de commune. Elle précise que le bureau et la commission des finances ont approuvé cette solution à l'unanimité.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, rappelle que la CC2SO subit la décision des parents au sujet de la semaine de 4 jours et elle estime que les familles devraient en supporter une partie du coût. Elle déplore leur décision.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, précise que la part des familles a été incluse, en fonction du quotient familial.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, s'enquiert de la proportion de parents souhaitant placer leurs enfants en accueil le mercredi.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, répond que selon le sondage effectué 80 % des parents souhaitent revenir à 4 jours et 20 % souhaitent rester à 4,5 jours. Quant à la fréquentation des accueils le mercredi, celle-ci est très aléatoire et difficile à évaluer.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, s'enquiert de la participation des parents au coût de l'accueil.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, rappelle que la participation des parents varie selon le barème de la CAF et le quotient familial. Elle rappelle que si le nombre d'enfants accueillis est inférieur à 15, le centre n'ouvre pas.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, confirme que le barème de la CAF et le quotient familial sont bien pris en compte. Elle confirme que certains centres ferment par manque d'enfants, mais elle rappelle que la commune est obligée d'ouvrir un centre en réponse à la demande des parents.

Elle précise que les coûts évoqués concernent également l'accueil des enfants pendant les vacances d'été.

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, indique qu'en moyenne le coût d'accueil payé par les familles (hors restauration) s'élève à 8,03 euros par jour et par enfant.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, observe qu'avec la restauration le coût de 12 euros sera réducteur pour de nombreuses familles.

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, souligne que le coût indiqué est une moyenne et que les tarifs seront ajustés en fonction de la situation des parents.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, déclare qu'il approuve la délibération proposée et souhaite en faire le bilan après 1 an.

Le Président précise qu'ultérieurement une délibération précise se fondera sur les données économiques disponibles au mois de juin. Il ajoute que toute dépense de fonctionnement supplémentaire réduit d'autant les investissements.

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, rappelle que le budget présenté est fondé sur un seul trimestre d'accueil alors qu'en 2019 le coût sera triplé.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, estime que l'accueil de l'été est primordial, mais que l'accueil des enfants pendant une journée de mercredi serait contradictoire avec l'objectif des parents qui souhaitaient que les enfants se reposent.

Il émet des réserves sur la mise en place de cet accueil.

Le Président explique que si de nombreuses mères ne travaillent pas le mercredi, certaines professions ne peuvent pas faire ce choix.

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, ajoute que les 5 centres ouverts actuellement fonctionnent très bien le mercredi, ce qui démontre l'existence d'un besoin.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, déplore que la suppression des TAP s'avère plus coûteuse que leur maintien, ce que les chiffres présentés lors de la délibération de suppression des TAP n'indiquaient pas.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, rappelle que l'avis des familles a été sollicité et suivi.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, objecte que les familles ont voté mais que la décision a été prise par le Conseil communautaire. Les parents ont fait un choix dont les élus subissent les conséquences aujourd'hui.

Le Président ajoute que, sans les fonds d'amorçage qui disparaissent en 2018, le coût des TAP serait supérieur.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, estime que les familles et les délégués communautaires n'ont pas voté en connaissance de cause.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, rappelle que l'Éducation nationale a demandé aux collectivités compétentes de sonder les conseils d'école qui se sont prononcés majoritairement pour la semaine de 4 jours. Le Conseil communautaire a entériné à une large majorité cette décision proposée à l'inspecteur d'académie qui prend la décision finale.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, observe que la suppression des TAP coûtera environ 600 000 euros et que lors du vote les délégués ne disposaient pas de cette information.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, précise que l'inspecteur n'a pas encore tranché, bien que sa décision ne fasse pas de doute.

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, précise que le coût de 200 000 euros inclut non seulement la suppression des TAP et la mise en place de l'accueil des mercredis, mais également la reprise des centres d'Airaines, Allery, Liomer et Quevauvillers et l'ouverture au mois d'août. Le coût de l'ouverture le mercredi au premier trimestre coûtera 88 600 euros, soit 264 000 euros sur une année.

Le Président rappelle que le fonds d'amorçage perçu en 2017 s'est élevé à 135 000 euros, une somme qui ne sera pas perçue en 2018. Ce qui signifie que le coût du maintien des TAP aurait été au moins égal, si ce n'est supérieur au coût de leur suppression.

Annie LOUVARD, commune de Gauville, demande si l'accueil de loisir est maintenu dans sa commune.

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, répond qu'un regroupement avec Beaucamps et Liomer sera opéré et que, comme dans d'autres zones, le lieu de l'accueil sera adapté à la fréquentation. Elle ajoute qu'un ramassage est prévu. Il n'en reste pas moins vrai que le site de Gauville est tout à fait adapté.

Annie LOUVARD, commune de Gauville, rappelle les efforts consentis pour l'entretien de ces locaux.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, demande si un ramassage est prévu le mercredi.

Le Président répond par l'affirmative.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, souhaiterait pouvoir délibérer de cette question avec son conseil municipal avant de voter en Conseil communautaire.

Le Président objecte que cette décision incombe aux délégués communautaires.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, répond qu'il représente son conseil municipal.

Le Président indique qu'en vertu du principe de répartition du fonds PIC proposé, la somme revenant aux communes en 2018 serait de 349 000 euros (contre 519 000 euros en 2017) et la part revenant à la communauté de communes serait de 739 180 euros (contre 568 600 euros en 2017), soit 170 000 euros de recettes en plus pour la Communauté de communes et autant de moins pour les communes.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, estime que les sommes en jeu pour les communes sont assez faibles.

Le Président ajoute que certaines communes ne perçoivent pas d'argent du fonds PIC.

Il demande si le Conseil est prêt à délibérer sur le principe proposé à main levée.

En l'absence de question ou remarque, il propose de passer au vote et précise qu'une majorité des deux tiers est requise.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, proclame les résultats suivants :

VOTE

POUR : 84 voix

CONTRE : 28 voix

ABSTENTION : 16 voix

Nombre de votants : 112.

Majorité requise : 75 voix.

2.2. Budget principal : reprise anticipée du résultat

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 104 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, CELISSE Gérard, BODERAU Etienne, LEFEBVRE Jacques, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, MORAIN Bernard), Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de l'exercice, décide de reporter l'excédent de fonctionnement au R.002 pour la somme de 2 500 520.36 € et pour 672 599.89 € au R.001 pour l'excédent d'investissement comme suit :

3.

	Résultat 2016	CA 2017	Résultat 2017	Affectation en réserve	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture anticipé
Section de fonctionnement	1 687 766.93	813 053.42	2 500 520.35			2 500 520.35

Section d'investissement	-1 270 205.99	1 942 805.88	672 599.89		353 008.13	1 025 608.02
--------------------------	---------------	--------------	------------	--	------------	--------------

2.3. Budget principal : compte de gestion du receveur

Question retirée de l'ordre du jour.

2.4. Créations d'autorisations de programmes et crédits de paiements (Investissement)

Le Président rappelle que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent mettre en place des autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP), lesquelles permettent d'étaler la charge financière d'un projet d'investissement sur plusieurs exercices budgétaires. Cette démarche permet de mettre en place un programme pluriannuel d'investissement (PPI) et d'en mesurer les impacts budgétaires.

6 AP/CP sont proposées au titre de l'exercice 2018, les éléments afférents figurent dans le document budgétaire :

Opération 14 - Crèche d'Airaines (page 140)

Opération 15 - Eolien (page 141)

Opération 16 - RPC Oisemont (page 142)

Opération 20 - Résidence Tourisme (page 146)

Opération 21 - Hôtel Entreprises ZAC (page 147)

Matériel informatique scolaire (page 120)

2.4.1. Opération 14 - Crèche d'Airaines

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette AP/CP.

Le Conseil communautaire par 103 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (DUTITRE Philippe, BODERAU Etienne, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, LEDAIN Rose-Marie, MORAIN Bernard, LAMOTTE Bernard) et 1 non-participation au vote, autorise son Président à modifier l'AP/CP « Opération 14 - crèche d'Airaines ».

2.4.2. Opération 15 - Eolien

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette AP/CP.

Le Conseil communautaire par 94 voix POUR, 5 voix CONTRE (de CALONNE Roland, CELISSE Gérard, LOUVARD Annie, AVET Hubert, LEFEBVRE Jacques), 12 ABSTENTIONS (GUILBERT Jackie, LOUIS Claude, DOMART Alain, GAMBIER Mariel, VASSEUR Dany, LEFEUVRE Jannick, FERTEL Jean-Jacques, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, LEDAIN Rose-Marie, LECLERCQ Geneviève, CALIPPE Sylviane), autorise son Président à modifier l'AP/CP « Opération 15 - Eolien ».

2.4.3. Opération 16 - RPC Oisemont

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette AP/CP.

Le Conseil communautaire par 105 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (DUTITRE Philippe, CELISSE Gérard, BODERAU Etienne, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, MORAIN Bernard), autorise son Président à modifier l'AP/CP « Opération 16 - RPC Oisemont ».

2.4.4. Opération 20 - Résidence Tourisme

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette AP/CP.

Le Conseil communautaire par 97 voix POUR, 4 voix CONTRE (CELISSE Gérard, GOETHALS Eddy, MICHAUX Colette, GAILLET Gérard), 10 ABSTENTIONS (DUTITRE Philippe, DUBOS Philippe, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, FERTEL Jean-Jacques, FAUQUEMBERGUE Martine, AUZOU Emmanuel, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, LAMOTTE Bernard), autorise son Président à modifier l'AP/CP « Opération 20 - Résidence Tourisme ».

2.4.5. Opération 21 - Hôtel Entreprises ZAC

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette AP/CP.

Le Conseil communautaire par 95 voix POUR, 4 voix CONTRE (CHELLE-POIRET Sabine, DUFOUR Guy, MICHAUX Colette, NORMAND Lionel), 11 ABSTENTIONS (LESUR Alain, CELISSE Gérard, PETIT Gérard, VASSEUR Dany, BLE Thierry, COCQ Philippe, FAUQUEMBERGUE Martine, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric), autorise son Président à créer une AP/CP « Opération 21 – Hôtel Entreprises ZAC ».

2.4.6. Matériel informatique scolaire

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette AP/CP.

Le Conseil communautaire par 105 voix POUR, 2 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique, LAROCHE Denis), 4 ABSTENTIONS (DUTITRE Philippe, CELISSE Gérard, PETIT Gérard, NORMAND Lionel), autorise son Président à créer une AP/CP « Matériel informatique scolaire ».

2.5. Créations d'autorisations d'engagement et crédits de paiements (Fonctionnement)

Le Président indique que 2 AE/CP sont proposées au titre de l'exercice 2018, les éléments afférents figurent dans le document budgétaire :

- Programme Intérêt Général (PIG) Habitat (page 109)
- Diagnostic touristique (page 98)

2.5.1. Programme Intérêt Général (PIG) Habitat

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette AE/CP.

Le Conseil communautaire par 106 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (CELISSE Gérard et DUBOS Philippe) et 3 non-participations au vote, autorise son Président à créer une AE/CP « Programme Intérêt Général (PIG) Habitat ».

2.5.2. Diagnostic touristique

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette AE/CP.

Le Conseil communautaire par 93 voix POUR, 4 voix CONTRE (LENEL Marcel, GOETHALS Eddy, AVET Hubert, MICHAUX Colette), 14 ABSTENTIONS (DUTITRE Philippe, CELISSE Gérard, CHELLE-POIRET Sabine, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, MARGRY Jean-Pierre, LEFEBVRE Jacques, COCQ Philippe, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, CALIPPE Sylviane, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, LAMOTTE Bernard), autorise son Président à créer une AE/CP « Diagnostic touristique ».

2.6. Budget principal : budget primitif 2018

Le Président propose de se prononcer sur le budget primitif 2018 du « BUDGET PRINCIPAL » qui a été présenté en séance.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil de se prononcer et de fixer les tarifications du « portage repas » ainsi qu'il suit :

- Prix vente ex-CCSOA : 7.00 € (ancien tarif 6.90 €)
- Prix vente ex-CCRO : 8.00 € (ancien tarif 8.00 €)
- Prix vente Conty : 7.00 € (tarification Croix-Rouge 8.50 € après déduction de la participation d'1 € de la Communauté de Communes).

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de voter.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 106 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (CELISSE Gérard, NORMAND Lionel, CALIPPE Sylviane) et 2 non-participations au vote,

- **arrête** le budget primitif du budget principal 2018 équilibré à la somme de :
 - Section de fonctionnement 23 548 087.79 €

- Section d'investissement 9 916 809.04€
- **fixe** la tarification du portage de repas ainsi qu'il suit :
 - o Prix vente ex-CCSOA : 7.00 € (ancien tarif 6.90 €)
 - o Prix vente ex-CCRO : 8.00 € (ancien tarif 8.00 €)
 - o Prix vente Conty : 7.00 € (tarification Croix Rouge 8.50 € après déduction de la participation d'1 € de la Communauté de Communes).

Le Président félicite les élus et les services qui ont travaillé sur ces budgets.

3. LIGNE DE TRESORERIE

Le Président explique qu'afin de pallier à d'éventuels besoins de trésorerie, il est proposé de l'autoriser à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2,5 millions d'euros. Il rappelle qu'au titre de l'année 2017 cette ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de voter sur cette ouverture de ligne de trésorerie.

Le Conseil communautaire par 109 voix POUR, 1 ABSTENTION (NORMAND Lionel) et 1 non-participation au vote, invite son Président à :

- Souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 2 500 000 € pour l'année 2018,
- Revêtir de sa signature tous actes à intervenir.

Le Président rappelle la question du taux de recouvrement de la taxe REOM.

Monsieur LATOUR indique que le taux de recouvrement de la taxe sur les ordures ménagères s'élève à 94 % et que les 6 % restants font l'objet de poursuites du Trésor public. La phase comminatoire et l'engagement des poursuites, qui avaient été entamés précédemment, suivent leur cours.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, estime que ce taux d'impayés est élevé et il approuve les poursuites engagées contre les mauvais payeurs.

Le Président encourage la Trésorerie à poursuivre cette action.

Il rappelle que les questions 7 à 15 de l'ordre du jour sont retirées et feront l'objet d'un examen lors du conseil communautaire du 26 mars prochain dont les délégués ont été destinataires de la convocation hier soir.

Le Président indique que la prochaine séance du Conseil communautaire se tiendra à Poix-de-Picardie le 26 mars 2018 à 18h30.

**Le Secrétaire de séance,
CALIPPE Alain**



**Le Président,
DESFOSSÉ Alain**

